

# Surveillez votre vitesse : Semaine du conducteur sécuritaire prévue du 12 au 18 juillet

Les commandes effectuées à domicile pendant la pandémie de COVID-19 ont été bénéfiques pour les conducteurs professionnels : les routes étaient moins achalandées. Cependant, elle a également mené à une tendance dangereuse – plus de conducteurs faisant des excès de vitesse et pratiquant d'autres comportements dangereux.

Selon la Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA) :

- La vitesse moyenne sur les autoroutes inter-États, les routes d'État et les voies rapides dans cinq grandes villes américaines **a augmenté jusqu'à 75 %**
- Les infractions pour conduite de 21 à 25 mi/h au-dessus de la limite de vitesse **ont augmenté de près de 40 %** à Washington, D.C.
- Le nombre de contraventions pour excès de vitesse captées par des appareils photo émises à New York en mars **a augmenté de plus de 60 %**
- La police de Tucson a signalé une **hausse de 40 %** des accidents impliquant un seul véhicule, qui se produisent souvent lorsqu'un conducteur qui va trop vite perd le contrôle
- La police a chronométré des vitesses sur les autoroutes **au-dessus de 100 mi/h** dans quatre États

La vitesse et les autres comportements dangereux ont des conséquences mortelles. En Virginie, le nombre de décès impliquant à la fois la vitesse et les conducteurs incontrôlés **a augmenté de 78 %** de mars à mai 2020 par rapport à la même période en 2019.

**Le temps de ralentir et de rester sans distraction est venu.** Du 12 au 18 juillet, la CVSA organisera sa Semaine du conducteur sécuritaire 2020. « Il est essentiel que cette initiative d'application de la loi, qui se concentre sur l'identification et la dissuasion des comportements de conduite non sécuritaires tels que l'excès de vitesse, ait lieu comme prévu », explique le président de la CVSA, le sergent John Samis, policier de l'État du Delaware.



Pendant la Semaine du conducteur sécuritaire, les responsables de l'application de la loi partout en Amérique du Nord se pencheront sur les comportements de conduite non sécuritaires, notamment :

- Excès de vitesse
- Distraction au volant
- Défaut d'utiliser une ceinture de sécurité
- Talonnage
- Défaut de se conformer aux dispositifs de contrôle de la circulation
- Signes de conduite en état d'ébriété ou sous l'effet de drogues

Les responsables de l'application de la loi émettront des contraventions et des avertissements à tous les conducteurs qui font preuve de comportements de conduite dangereux. L'année dernière, les agents ont émis près de 47 000 contraventions et plus de 87 000 avertissements aux conducteurs de véhicules automobiles et commerciaux pendant la Semaine du conducteur sécuritaire.

Utilisez votre ceinture de sécurité. Ne faites pas de talonnage. Respectez tous les panneaux de signalisation et les feux d'avertissement. Conduisez sobre. Dormez suffisamment. Et surtout, n'allez pas trop vite. En agissant ainsi, non seulement vous n'aurez pas de contravention, cela pourrait vous sauver la vie.